

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA MOBILITÉ DANS LA MÉTROPOLE ORLÉANAISE 2024



**LIBÉREZ VOS MOBILITÉS**  
ORLEANS-METROPOLE.FR

# SOMMAIRE

## Observer et analyser la mobilité

Le PDU 2019-2028 : son bilan à mi-parcours .....	3
Le PDM : qu'est-ce que c'est ? .....	3

## À pied et à vélo

À pied .....	4
À vélo .....	5
À vélo + .....	6
À vélo TAO .....	7

## En transports en commun

En tram, en bus .....	8-9
En TàD .....	10
L'accessibilité dans les transports en commun .....	11
En train .....	12

## En voiture

En voiture particulière .....	13
L'électromobilité .....	14
Le stationnement .....	15-16

## Les risques et les nuisances

L'accidentologie .....	17
La pollution de l'air .....	18

# OBSERVER ET ANALYSER LA MOBILITÉ

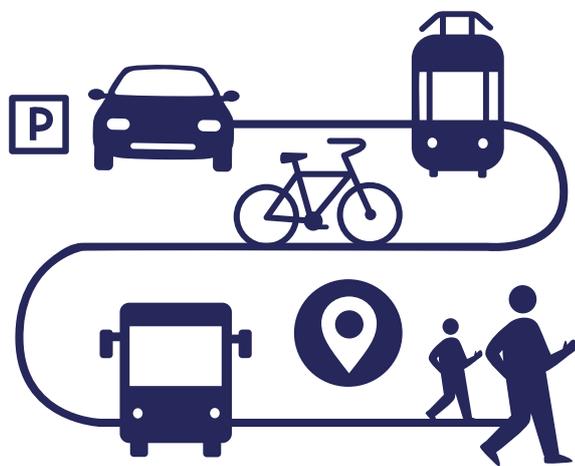
*L'observatoire des mobilités et du Plan de Déplacements urbains (PDU) a pour ambition d'observer, mais aussi de quantifier et d'analyser les principaux effets de la politique de mobilité d'Orléans Métropole.*

*Après une pause de 2019 à 2022 notamment à cause de la crise de la COVID 19, cette édition 2023 des Chiffres clés de la Mobilité, propose une photographie de l'offre des pratiques de mobilité sur notre territoire en 2023. Elle est basée sur les mêmes indicateurs que les éditions précédentes (relatifs à la marche à pied, au vélo, à la voiture, aux transports en commun) et s'appuie aussi sur de nouveaux indicateurs relatifs aux nouvelles pratiques de mobilité (électromobilité, TAD...).*

## Le PDU 2019-2028 : son bilan a mi-parcours

Le plan de déplacements urbains de la Métropole est un document obligatoire qui définit les principes d'organisation des mobilités et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus à l'échelle du territoire.

Le premier PDU a été adopté en 2000 et est révisé en moyenne tous les 10 ans. Le PDU actuel a été adopté en juillet 2019, il arrivera à échéance en 2028. À mi-parcours, il est conseillé d'évaluer les actions du PDU afin de continuer, d'adapter, de modifier ou d'arrêter les actions. Cette évaluation à mi-parcours permet d'objectiver à l'aide de chiffres, la portée de ce document. Cette démarche de bilan à 5 ans commencera au deuxième semestre 2024.



## Le PDM : qu'est-ce que c'est ?

La Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) de décembre 2019 demande plusieurs adaptations afin d'améliorer les mobilités du quotidien de tous les usagers. Le PDU étant le point de départ des actions de la politique de mobilité, il est modifié par la loi LOM en Plan Des Mobilités (PDM). En 2028, Orléans Métropole devra adopter son premier PDM. Afin de comprendre les problématiques des mobilités du quotidien, ce document demande une concertation plus importante et plus de cohérence et de compatibilité avec les documents de planification des autres politiques publiques. De plus, toutes les mobilités du quotidien (de personnes et des marchandises) seront traitées de manière plus approfondies.

Orléans Métropole se fera accompagner dès 2025 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'anticiper tous les besoins, les étapes et l'organisation nécessaires à la mise en place du premier PDM.

## ▶ À VÉLO

### L'OFFRE



**476 km**  
d'aménagements  
cyclables



dont **388 km**  
spécifiques pour les cyclistes  
(de type piste, bande, double-sens,  
couloir bus cyclable)



et **88 km**  
de zones apaisées (zone 30,  
aire piétonne, zone de rencontre)

### L'USAGE

Évolution du trafic cycliste annuel  
sur 15 points de comptage



## ▶ À VÉLO +

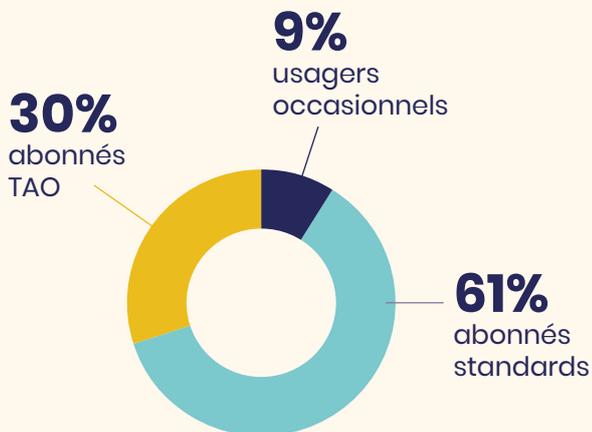
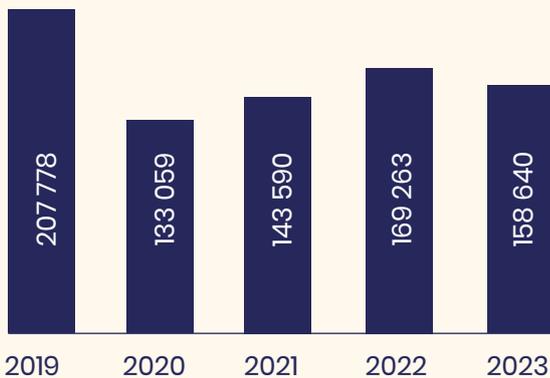
Mis en place en 2007, Vélo+ est un service de location courte durée et en libre-service de vélos à Orléans.

### L'OFFRE



### L'USAGE

Fréquentation du service Vélo +  
en nombre d'emprunts annuels



## ▶ À VÉLO' TAO

Créé en juillet 2012, Vélo' Tao est un service de location longue durée de vélos sur la métropole (location de 3 à 12 mois renouvelable 1 fois).

### L'OFFRE

**1505**   
vélos en location en 2023

dont **1500**   
à l'assistance électrique

 et **5**  
vélos cargos

### L'USAGE

  
**1505**  
vélos loués

**0**  
personne  
sur la liste  
d'attente

### Le saviez-vous ?

Orléans Métropole a recontractualisé avec Géovélo.

Pour l'usager, Géovélo est un GPS qui propose plusieurs itinéraires pour la même destination (le plus sécurisé, le plus rapide). C'est aussi une communauté d'usagers vélo qui peut profiter de balades sécurisées et à proximité de l'usager, ou encore de petits défis avec des lots à gagner lors de mai à vélo. C'est une plateforme où l'usager peut faire remonter des problèmes rencontrés (nids de poule par exemple) à la collectivité.

Pour la collectivité, Géovélo offre un observatoire vélo intéressant mais aussi une base SIG (système d'information géographique) complète et actualisée. A travers les balades et les défis, c'est un moyen de promouvoir l'activité vélo sur la métropole.



# EN TRANSPORTS EN COMMUN

## ► EN TRAM EN BUS

### L'OFFRE

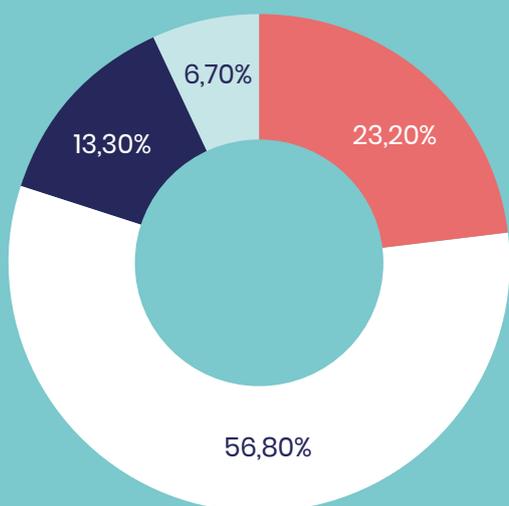
**41**   
lignes de bus dont trois  
à haute fréquence  
(moins de 10 minutes  
aux heures de pointe)

 **2**  
lignes de  
tramway

 **47**  
kilomètres  
par habitant

 **20,04 km/h**  
de vitesse moyenne  
commerciale

 **19,85 km/h**  
en 2022

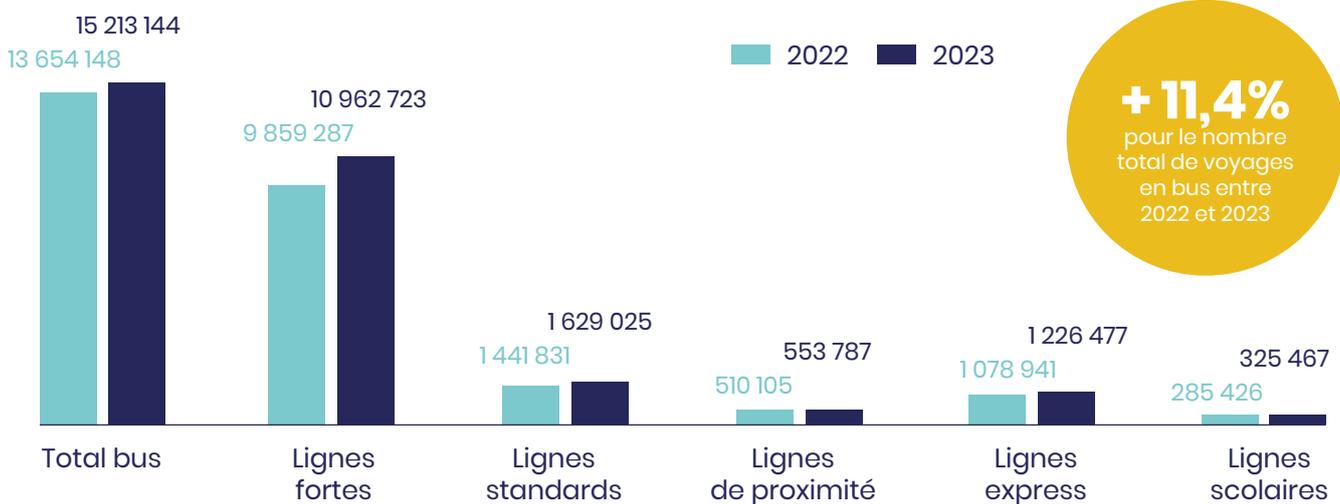


-  Occasionnels
-  Abonnements
-  Tarification solidaire
-  Divers





### Fréquentation (nombre de voyages) par catégorie de ligne



**35 734 088**  
 voyages en 2023 soit 9.9%  
 de plus qu'en 2022  
 (3,2 millions de voyages  
 supplémentaires)

**42,6%**   
 des voyages effectués  
 sur le réseau bus

et **57,4%**   
 sur le réseau tram



**98 000**  
 voyages par jour en 2023  
 (moyenne quotidienne  
 annuelle)

**86 000**  
 voyages par jour en 2022  
 (moyenne quotidienne  
 annuelle)

## ► EN TàD

### L'OFFRE

## 4 grandes zones

Résa Est • Résa Sud • Résa Ouest • Résa Nord

Fonctionne 7j/7 de 6h à 21h.

Le transport à la demande est un service complémentaire aux réseaux de bus et de tram sur les secteurs les moins denses du territoire. Il permet de rejoindre des points de rabattement tels qu'une station de tram, un centre-ville, un pôle d'échanges bus...



### L'USAGE



**402 705**  
voyages effectués en 2023 :

▼  
**+ 13%**  
par rapport à 2022

▼  
**x 9**  
Entre 2018 et 2023, le nombre de voyages en TàD a été **multiplié par 9**.

# ► L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU BUS ET TRAM

## L'OFFRE



**53 %**

des arrêts sont aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en 2023



**33**

quais mis en accessibilité en 2023



**100%**

des véhicules sont accessibles en 2023



1 service de transport spécialisé ; AccesTAO pour les personnes ayant des difficultés de déplacement (en fauteuil roulant, malvoyants...)

## L'USAGE

Nombre de voyages effectués sur le service AccesTAO



**+56 %**  
entre 2019  
et 2023

### Le saviez-vous ?

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) est un document stratégique de référence en matière de planification et d'accessibilité. Il a pour objectif d'offrir des continuités de déplacements piétons pour tous. Cette approche va au-delà de la conformité des aménagements qui seule n'assure pas forcément des continuités.

Le PAVE d'Orléans Métropole est en cours, il devrait être finalisé en décembre 2025. Tout au long de la démarche, des groupes de travail constitués de services techniques, associations d'usagers et élus des communes volontaires de la métropole participent à chaque étape du PAVE.

## ► EN TRAIN

### L'OFFRE



### 4 gares

dont 2 gares nationales  
(Orléans et les Aubrais, Saint-Cyr-en-Val  
et La Chapelle-Saint-Mesmin)



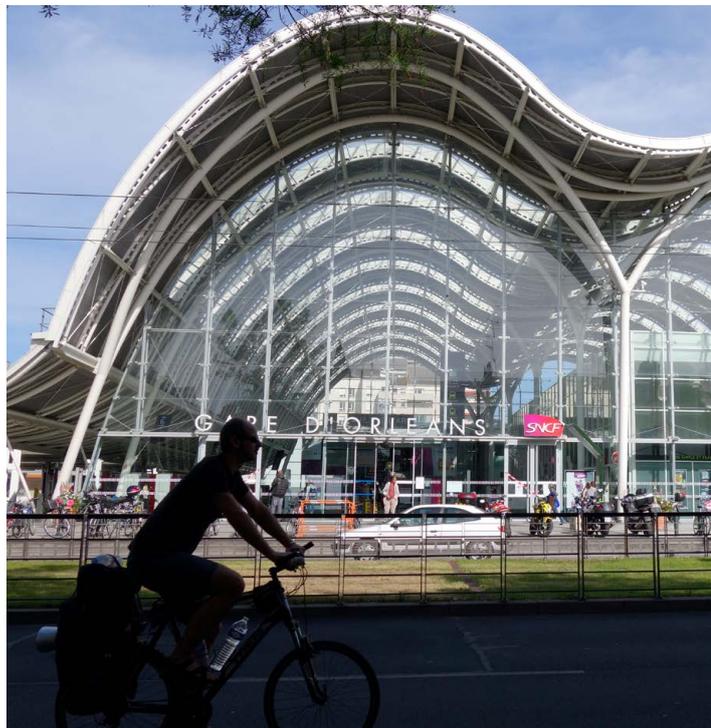
### Tarif

Continuité tarifaire pour les usagers  
du train en gare des Aubrais et d'Orléans  
sur le réseau Tao bus et tram  
entre ces deux gares



### TER

Possibilité de **voyager en TER**  
entre ces 4 gares



### L'USAGE

**5,7 millions**  
de voyageurs en 2022

**+ 14%**  
de voyageurs sur les 4 gares  
entre 2021 et 2022

en moyenne

**12 100**

voyageurs par jour  
en gare d'Orléans

**3 250**

voyageurs par jour  
en gare des Aubrais

**200**

voyageurs par jour en  
gare de Saint-Cyr-en-Val

**30**

voyageurs par jour en gare  
de La Chapelle-Saint-Mesmin

Nombre des voyages annuels en 2022\* :

La Chapelle-Saint-Mesmin

**11 192**

Saint-Cyr-En-Val

**75 227**

Les Aubrais

**1 286 538**

Orléans

**4 420 737**

\*À la date d'édition de ce document, les données de fréquentation sur l'année 2023 n'étaient pas encore disponibles

# EN VOITURE

## ▶ EN VOITURE PARTICULIÈRE



**+10 %**

de trafic entre 2022 et 2023  
mais l'année 2022  
était toujours impactée  
par la COVID.



**95 000**

véhicules en moyenne ont  
franchi la Loire chaque jour en  
2023 (hors pont de l'autoroute)  
soit + 5% par rapport à 2022  
mais -12% par rapport à 2018.

**9%**

sur le pont  
de l'Europe

**44%**

sur le pont  
Joffre

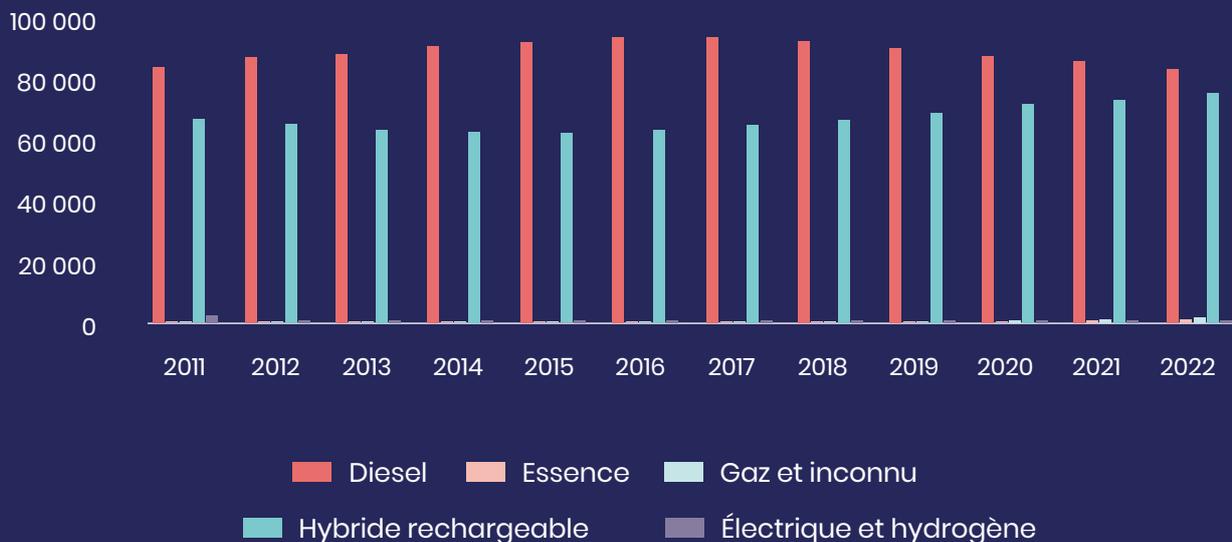
**4%**

sur le pont  
George V

**42,5%**

sur le pont  
Thinat

Évolution des voitures particulières  
selon leur type de motorisation



# ▶ ÉLECTROMOBILITÉ



**531**

Points de charge sur le Loiret



**9 162**

véhicules particuliers rechargeables au 31/12/2022



**287**

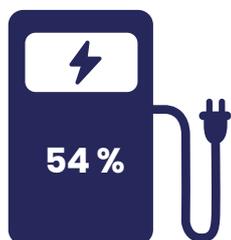
points de charge sur la métropole en 2023 :

**251** points normaux

& **36** points rapides

Un point de charge normal comprend un type de recharge lente (en dessous de 7.4kW), répandus sur sites résidentiels ou en entreprises ou type de recharge accélérée (de 7.5 à 22 kW) répandus sur voirie ou parking commerciaux. Les points de charges rapides (de 23kW et au-delà de 50kW) se situent sur les axes autoroutiers. Ils sont utilisés pour des recharges d'appoint sur des trajets longs ou pour une recharge de nécessité.

L'équipement d'Orléans Métropole et du Loiret, en infrastructures de recharge est comparable à la France (2.1kW par voiture particulière rechargeable). En 2022, il y a eu plus d'installations de points de charge que sur les 8 années précédentes cumulées : montée en puissance de la mobilité électrique sur le territoire.



**ORLÉANS MÉTROPOLE COMPTE 54% DES POINTS DE CHARGE OUVERTS AU PUBLIC DU DÉPARTEMENT DU LOIRET SOIT 155 POINTS DE CHARGE.**

## Le saviez-vous ?

Un schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) a été élaboré en 2023 par Orléans Métropole et le Département du Loiret.

Le SDIRVE permet d'anticiper les besoins en points de charge notamment, de comprendre et structurer l'offre (point de charge rapide ou normale), d'assurer une cohérence dans les usages et de répartir les infrastructures plus ou moins rentables. Le SDIRVE offre aussi une visibilité aux acteurs privés. Ce plan s'intéresse uniquement aux infrastructures ouvertes au public.

## ► LE STATIONNEMENT



**3 505 places**

réglementées  
de stationnement payant sur  
voirie en centre-ville d'Orléans.

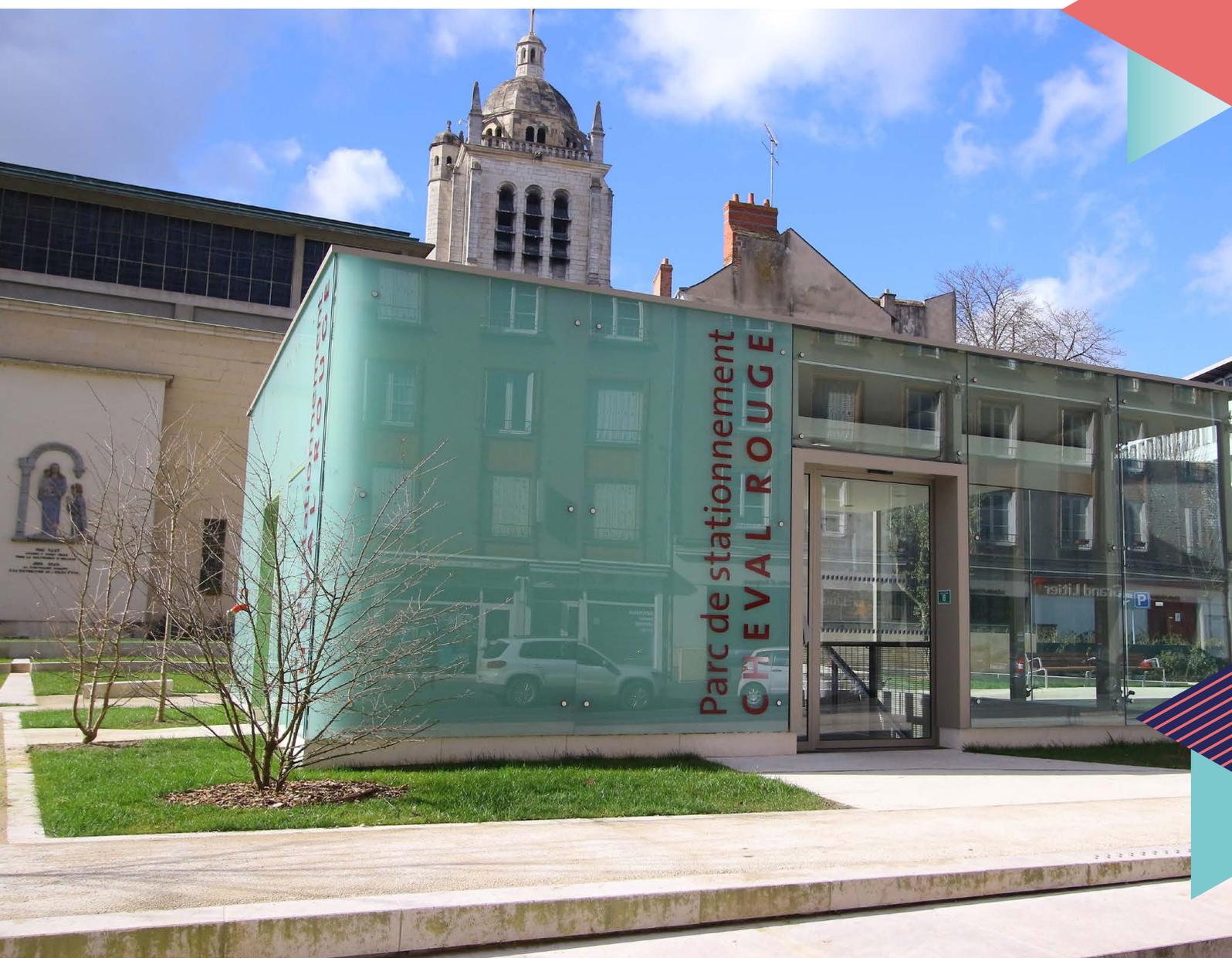


**6 700 places**

dans les parcs  
fermés réparties  
dans les 16 parkings.



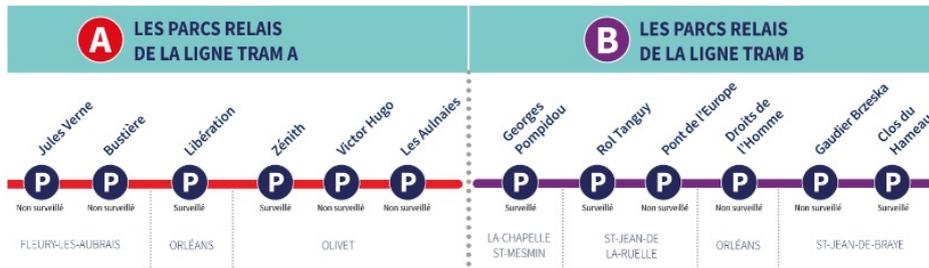
Ouverture du parking  
Danton à Interives  
**(+350 places)**



# ▶ LE STATIONNEMENT DANS LES P+R

Situés à proximité immédiate de stations de tramway ou d'arrêts de bus, les parkings relais (P+R) sont des parcs de stationnement automobile réservés aux utilisateurs des transports collectifs. Ils permettent de stationner gratuitement et de façon sécurisée, c'est un parfait outil de l'intermodalité.

12 P+R TRAM le long des 2 lignes de tramway



4 P+R bus



Évolution de la fréquentation annuelle des P+R



# LES RISQUES ET LES NUISANCES

## ► L'ACCIDENTOLOGIE

Nombre d'accidents et de victimes



**237**  
accidents corporels  
en 2022

**+8,7%**  
par rapport à 2021  
(COVID 19)

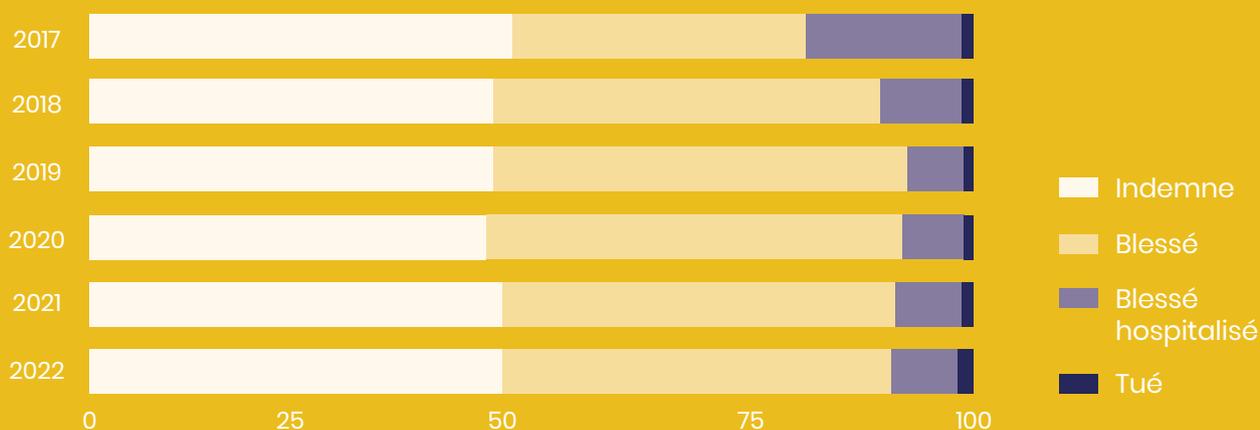
**552**  
victimes dont 42  
**blessés graves** et 8  
**personnes tuées en**  
2022. Stagnation du  
nombre de victimes  
par rapport à 2021.

Accidentologie et modes de déplacement

**222**   
victimes en voiture  
(conducteur ou passager)  
en 2022 : **tous les 2 jours,**  
**1 victime en voiture**

**40**   
victimes à pied :  
**1 victime tous**  
**les 9 jours en 2022.**

**36**   
victimes à vélo ou  
trottinette : **1 victime**  
**tous les 10 jours en**  
**2022.**



## ► POLLUTION DE L'AIR



### 3j/4

la qualité de l'air est qualifiée de bonne ou moyenne.  
**Aucun dépassement de la valeur limite en NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote polluant principalement d'origine routière)**

### 3

jours de dépassement de la valeur limite (seuil d'information et de surveillance en PM<sub>10</sub> particules fines)

### 27

jours en 2023 où la qualité de l'air a été qualifiée de « mauvaise à très mauvaise »

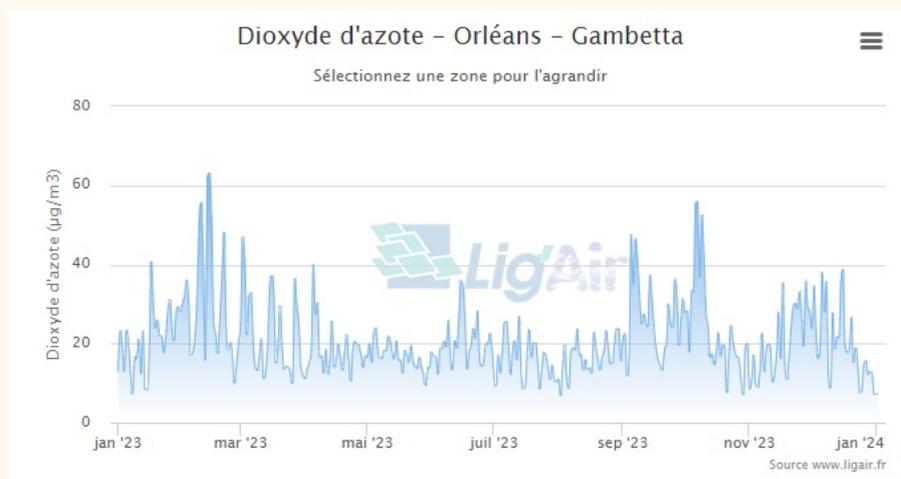
### 0

jour où la qualité de l'air a été qualifiée « d'extrêmement mauvaise »

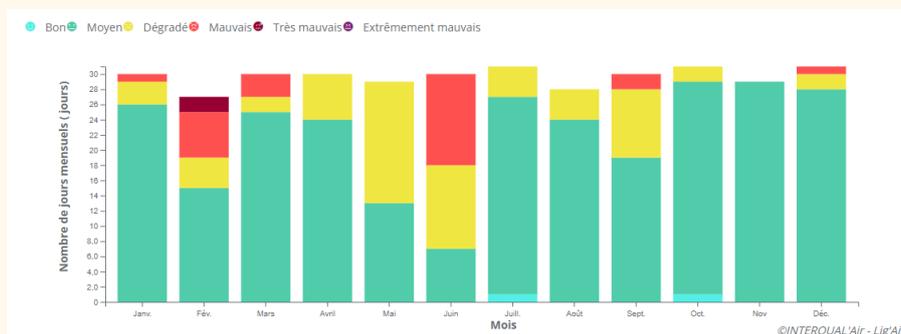
### Le saviez-vous ?

La transformation du parc bus a engendré -70% d'émissions de gaz à effet de serre.

Évolution des NO<sub>2</sub> sur l'année 2023 à Orléans (polluant le plus produit par le secteur des transports)



Répartition mensuelle de l'indice Atmo en 2023









## **SOURCES :**

Orléans Métropole, Kéolis Orléans, SNCF, Département du Loiret, CEREMA,  
Orléans Gestion, Lig'Air, Topos et SIV immatriculation